

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE FORMATION

Rédigées en partenariat avec detect.fr

Dernière mise à jour le 3 janvier 2022

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute prestation de formation commandée par le Client à la société Sébastien WASSER E.U.R.L (le "Prestataire"), quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment les conditions générales du Client.

L'inscription à toute formation proposée par le Prestataire emporte acceptation des présentes Conditions Générales par le Client.

Les présentes Conditions Générales sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions particulières.

Le Prestataire peut, en outre, être amené à établir des conditions générales catégorielles, dérogoires aux présentes conditions générales, en fonction du type de clientèle considéré, déterminé à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les conditions générales catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.

ARTICLE 2 – COMMANDES

Pour toute commande d'une prestation de formation, une convention de formation, mentionnant la date et le lieu de la ou des formation(s) convenue(s), sera établie entre le Client et le Prestataire : deux exemplaires sont adressés au Client, dont un exemplaire à retourner par le Client au Prestataire au plus tard à la date indiquée et revêtu du cachet de l'entreprise du Client

Par la signature de la convention de formation, le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de service à ses besoins.

Dans les 10 jours ouvrés qui précèdent la formation, le Prestataire adresse une convocation directement à chaque stagiaire, dont l'identité a préalablement été communiquée par le Client. Celle-ci précise les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, le Prestataire peut convoquer les stagiaires à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 10 jours ouvrés qui suivent la formation, le Prestataire adresse au Client la facture de la formation ainsi qu'une copie de la feuille d'émargement et au stagiaire une copie de l'attestation de participation.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les prestations sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la signature de la convention de formation. Ces tarifs figurent sur la convention de formation et s'entendent hors taxes. Sauf mention contraire expresse sur la convention de formation, le prix de la formation n'inclut pas les frais de déplacement, de restauration et de séjour engagés par le Client stagiaire à la formation.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

4.1. Délai de règlement : comptant.

Une facture est établie par le Prestataire et adressée à l'issue de chaque formation du parcours ou cycle. Les factures émises par le Prestataire sont payables à réception par le Client. Tout cycle de formation commencé est dû en totalité. Le client supportera seul les conséquences de son annulation telles que les frais de transport.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de vente ou sur la facture émise par le Prestataire.

4.2. OPCO - Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation et d'effectuer, s'il y a lieu, toutes les formalités au titre de la demande de prise en charge avant le début de la prestation de formation et au titre de la demande de remboursement auprès de son Opérateur de Compétence.

Les démarches auprès de l'OPCO pourront être effectuées par le Prestataire pour le compte du Client sous réserve que ce dernier lui ait donné son accord et qu'il lui ait communiqué l'ensemble des informations nécessaires aux demandes. Le Prestataire ne pourrait être tenu pour responsable en cas de non aboutissement des demandes de prise en charge, notamment s'il n'a pas disposé de l'ensemble des informations nécessaires à la constitution et/ou au suivi des dossiers.

4.3. Pénalités de retard : En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées au taux de 15 % du montant TTC du prix figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera exigible en complément des pénalités de retard.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En cas d'absence ou de retard de règlement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. Le Prestataire pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. Conditions restrictives

Le Prestataire se réserve le droit :

- De refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire
- D'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes Conditions Générales et/ou au règlement intérieur
- S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

5.2. Confidentialité

Le Prestataire s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le Client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

5.3. Annulation, modification ou report

Le Prestataire se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, notamment lorsque le nombre de stagiaires à cette formation serait jugé pédagogiquement inapproprié, sans dédommagements ni pénalités versés au Client.

Il doit dans cette hypothèse en informer le Client au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Le Client pourra alors choisir une autre date.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

En cas d'annulation, le Prestataire procède au remboursement de la totalité des sommes versées par le Client au titre de l'inscription à la formation, sans autre indemnité.

5.4. Sous-traitance

Le Prestataire est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations de formation.

5.5. Remplacement d'un formateur

Le Prestataire se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

5.6. Responsabilité

Le Prestataire n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires.

ARTICLE 6 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les stagiaires aux formations réalisées dans le centre de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur qui leur est remis. Si la formation se déroule hors du centre de formation, les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

ARTICLE 7 – ANNULATION PAR LE CLIENT, ABSENCE, REMPLACEMENT

Toute annulation de la part du Client doit être notifiée par écrit (lettre ou courriel) au Prestataire.

En cas d'annulation par le Client de sa participation à l'une des formations du parcours ou cycle, celui-ci devra s'acquitter des frais d'annulation liés à la formation ainsi que du différentiel entre prix catalogue non remisés et prix consentis sur les formations auxquelles il a participé.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un certificat médical, le stagiaire défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. À défaut, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Le Client peut demander le remplacement du stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit au Prestataire et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du stagiaire avec ceux définis dans le programme de la formation.

ARTICLE 8 – DROIT À L'IMAGE

Sous réserve de leurs accords individuels, les stagiaires pourront être filmés et/ou photographiés lors de sessions de formation. Les images et les sons enregistrés seront exploités exclusivement par le Prestataire.

ARTICLE 9 – DÉNOMINATION SOCIALE, MARQUE ET LOGO

Le Client autorise expressément le Prestataire à faire usage de sa dénomination sociale, de son nom commercial, de sa marque et de son logo pour la réalisation de la prestation ainsi que dans le cadre d'un référencement du portefeuille clients par le Prestataire, sur tout support de communication, sans autorisation préalable du Client.

ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITÉ

Le Client s'engage, dès la conclusion de la convention de formation et sans limitation de durée après l'exécution de la prestation, pour quelque cause que soit, à la confidentialité la plus totale, en s'interdisant de divulguer, directement ou indirectement, quelques informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant le Prestataire et ses modalités de fonctionnement, auxquels il aurait pu avoir accès, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation ne soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété du Prestataire. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès du Prestataire.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et le droit d'auteur, pour le monde entier.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits documents, directement ou indirectement, en totalité ou même partiellement, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non stagiaire aux formations du Prestataire ou à des tiers ledits supports sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence au Prestataire en cédant ou en communiquant ces documents.

ARTICLE 12 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations personnelles vous concernant que nous collectons dans le cadre de notre relation commerciale sont enregistrées dans notre fichier de stagiaires à nos formations. Nous ne traiterons ni n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le traitement de vos demandes, assurer l'exécution de nos prestations ou dans le cadre de démarches d'évaluation de nos prestations de formations.

Vos informations seront conservées aussi longtemps que nécessaire pendant la durée de notre relation sauf si vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant dans les conditions décrites ci-dessous ou si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens adaptés à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès à des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel et, s'il y a lieu, nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par le Règlement européen n° 2016/679 du 26 avril 2016 (en vigueur depuis le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à Monsieur Sébastien WASSER (dirigeant de SÉBASTIEN WASSER EURL, GEST'EUROPE) par courrier (19 rue de la Statuette 67500 HAGUENAU) sous réserve de fournir un justificatif d'identité valide. Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, SMS, courrier postal ou électronique) et invitations, vous en avez la possibilité en contactant Monsieur Sébastien WASSER par courrier (19 rue de la Statuette 67500 HAGUENAU) sous réserve de fournir un justificatif d'identité valide. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr). Enfin, nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://conso.bloctel.fr>).

ARTICLE 13 – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit au Prestataire qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Tout litige entre le Prestataire et le Client qui n'aurait pas été réglé à l'amiable, concernant la prestation de formation ainsi que la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation, les conséquences et les suites des présentes Conditions Générales sera soumis à la compétence des juridictions de Strasbourg.

ARTICLE 14 – LANGUE DU CONTRAT – DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 15 – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, de ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.